

Consultation publique

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 2013-739**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage 2013-739 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'entrée en vigueur du règlement de la MRC d'Argenteuil numéro 68-20-18** » et tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 février 2024 à compter de 19 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Argenteuil suite à l'entrée en vigueur du règlement de la MRC numéro 68-20-18 soit :

- permettre, sous certaines conditions, les panneaux publicitaires;
- modifier les dispositions de l'aire tampon de l'article 6.3.1;
- remplacer la carte des aires d'alimentation et périmètre de protection bactériologique et virologique des puits.

L'ensemble de la Ville est visé par le projet de règlement.

Cette modification est requise en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour tenir compte d'une modification du schéma.

Cette modification est une initiative de la Ville de Lachute.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle de la zone concernée est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au www.lachute.ca (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 16 janvier 2024
(U-2024.05)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 211.